

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

**Vœu relatif à des mesures ambitieuses pour la généralisation des jardins partagés sur les terrains
des bailleurs sociaux**
Rattaché à la délibération DEVE 174

Considérant qu'au 1er octobre 2018, la Ville de Paris totalisait 125 jardins partagés ouverts au public, aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 88 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 24 d'entre eux),

Considérant que, parmi ces 125 jardins partagés, on compte 8 jardins partagés solidaires et 106 jardins partagés adhérant à la charte Main Verte,

Considérant que la ville de New York compte environ un millier de jardins partagés, dans une volonté de se réapproprier la ville autour d'activités en commun de jardinage sans pesticides, mais aussi d'activités festives et de repas de quartier,

Considérant que la création de jardins partagés et l'accompagnement à la création de jardins proposés par la Ville de Paris dans le cadre du programme Main verte repose avant tout sur l'initiative de structures associatives qui repèrent un lieu de type friche propice à l'installation d'un jardin partagé, et réalisent les démarches auprès des services municipaux,

Considérant que, si cette procédure permet une forte appropriation collective de l'espace et du projet d'implantation du jardin partagé, qui est une condition importante pour la pérennisation de ce type de structure, elle pourrait être complétée par des démarches institutionnelles de la Ville et des bailleurs sociaux visant à créer les conditions d'émergence de tels projets et à proposer et aménager des lieux aux habitant-e-s pour généraliser les jardins partagés,

Considérant les démarches positives engagées par exemple par Paris Habitat pour accompagner la création de jardins partagés, notamment au 107 rue de Reuilly dans le 12e au jardin Santerre, avec également une démarche de compostage en pied d'immeuble en soutien au projet d'un habitant, le potager de Mathurin dans le 19e, à Amiral-Roussin dans le 15e, les jardins familiaux rue Watteau/ boulevard de l'Hôpital dans le 13e, le jardin de Falbala, dans le 14e, etc.,

Considérant que la région PACA a publié en 2014 un guide pratique destiné aux bailleurs sociaux avec pour objectif de favoriser le développement des jardins familiaux dans les programmes immobiliers gérés par les organismes HLM, démarche dont Paris pourrait s'inspirer,

Considérant que la politique « Parisculteurs » tend à donner la priorité aux jardins créés sur les toits, plutôt qu'en pleine terre,

Considérant qu'il est souhaitable de prioriser le développement des jardins en pleine terre plutôt que sur les toits, car il y a de très nombreuses opportunités, moins coûteuses sur le plan économique

et écologique de cultiver la pleine terre, qui ne nécessitent pas d'enlever de la terre quelque part pour la transporter sur les toits,

Considérant que des démarches comme celles des jardins partagés, dans la continuité de la réflexion contemporaine sur les communs, mais aussi des jardins ouvriers ou de la tradition médiévale des biens communaux, permettent de proposer une autre vision de l'espace public urbain et de la vie en collectivité, en se fondant sur le partage et la gratuité d'usage de la terre,

Considérant qu'il serait pertinent, dans ce contexte, d'étudier avec les bailleurs sociaux un vaste plan pour "Des jardins à partager", visant à créer concrètement les conditions pour que chaque résident-e de logement social puisse avoir accès à un jardin partagé, et notamment : inciter les bailleurs à répertorier l'ensemble des lieux qui pourraient être adaptés à la création d'un jardin partagé, organiser des campagnes de porte à porte, des marches exploratoires, des réunions en pied d'immeuble, solliciter les associations de quartier et les associations de locataires pour informer les habitant-e-s de la possibilité de création de jardins partagés, mettre en relation les personnes intéressées, permettre la formation des habitant-e-s aux rudiments du jardinage, mobiliser des agents afin de suivre la mise en place de ces jardins (expertise technique, aide à l'organisation), en lien avec les gardien-ne-s, mettre à disposition gratuitement du matériel de jardinage, des graines, des plants aux habitant-e-s des logements sociaux, etc.

Considérant qu'une telle démarche contribuerait également à végétaliser l'espace public,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu

- **que la Ville de Paris mette en place avec les bailleurs sociaux parisiens et les structures associatives volontaires, un plan ambitieux de mise en oeuvre de toutes les mesures permettant de généraliser l'accès de tou-te-s les habitant-e-s de logements sociaux parisiens à un lieu de jardinage collectif à proximité de leur lieu de résidence, en priorisant la culture en pleine terre,**
- **que des moyens matériels et humains suffisants soient alloués à ce plan, pour informer et créer les conditions concrètes de l'appropriation de tels projets par les collectifs de quartier et les habitant-e-s, dans une démarche d'éducation populaire.**